



Assemblée

Distr. générale
2 juin 2004
Français
Original: anglais

Dixième session

Kingston (Jamaïque)
24 mai-4 juin 2004

Décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins concernant l'Accord complémentaire entre l'Autorité internationale des fonds marins et le Gouvernement jamaïcain relatif au siège de l'Autorité internationale des fonds marins et à l'utilisation du Centre de conférences de la Jamaïque

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins,

Ayant examiné la décision du Conseil¹,

Ayant examiné à sa 94^e séance, le 2 juin 2004, l'Accord complémentaire entre l'Autorité internationale des fonds marins et le Gouvernement jamaïcain relatif au siège de l'Autorité internationale des fonds marins et à l'utilisation du Centre de conférences de la Jamaïque,

Approuve l'Accord complémentaire entre l'Autorité internationale des fonds marins et le Gouvernement jamaïcain relatif au siège de l'Autorité internationale des fonds marins et à l'utilisation du Centre de conférences de la Jamaïque².

3 juin 2004
95^e séance

¹ ISBA/10/C/5.

² ISBA/10/A/2-ISBA/10/C/2.